

D. Ce qui m'intrigue, c'est que les calibres .5 et .50 étant identiques, la liste fait mention de 12,291 mitrailleuses Browning de calibre .5—R. Il m'est impossible de vous éclairer sur ce point.

D. Pourriez-vous vous enquerir de ce détail?

Il s'agit, naturellement, d'une des commandes qui ont été suspendues, mais puisque vous devez aller aux informations, il vaudrait aussi bien élucider cette question.

Plus loin, figure une commande de 4,440 armes de survivance passée à la *Harrington and Richardson Arms Company Limited*. Connaissez-vous la nature de ces armes?—R. Je crois savoir qu'elles sont distribuées par exemple, aux membres du personnel navigant pour leur servir au cas où ils tomberaient en forêt.

D. Ce sont des fusils de calibre .22?—R. Oui, je crois.

D. Où est établie cette fabrique d'armements?—R. A Drummondville.

D. Eh! bien, monsieur Mackenzie, devons-nous conclure qu'il n'y a aucune commande de lance-bombes antichars d'infanterie ou d'armes semblables?—R. Les armes de ce genre apparaissent au chapitre des lance-fusées; des listes distinctes ont été dressées pour chaque catégorie.

D. Réservons alors la question. Mais qu'est-ce à dire des bazookas? En est-il fait mention sous la rubrique des lance-fusées?—R. Oui.

D. Et les canons sans recul, où figurent-ils?—R. Désignés comme fusils sans recul, ils apparaissent dans la catégorie des pièces d'artillerie et des canons de bord.

D. Les canons antichars de six livres prennent place dans la catégorie des pièces d'artillerie, n'est-ce pas?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, M. Mackenzie nous communique là un important document. A mon sens, nous devrions nous y arrêter quelque peu avant de poursuivre l'interrogatoire, à moins que certains détails ne vailent d'être élucidés immédiatement.

M. DREW: Je comprends. Je voulais simplement qu'on m'indique où se trouvent, sur la liste, ces pièces d'infanterie.

Le PRÉSIDENT: Des questions de ce genre me paraissent opportunes.

*M. Drew:*

D. Avant que nous terminions l'examen de la première page, pourriez-vous nous dire, monsieur Mackenzie, à titre de sous-ministre de la Production de défense, si on en est venu à une décision en ce qui touche le calibre des fusils et des mitrailleuses dont doivent se servir les militaires de nos forces armées?—R. Je regrette de ne pouvoir vous répondre.

D. Quoi qu'il en soit, pour qu'il ne subsiste aucun doute dans les esprits, vous êtes peut-être en mesure de nous donner l'assurance qu'on n'a pas commandé de fusils, mitraillettes, mitrailleuses et autres pièces d'infanterie qui ne figurent pas sur cet état?—R. Autant que je sache, c'est là la liste complète des commandes importantes placées durant la période indiquée.

D. Alors, nous passons à la page suivante?

M. MACDOUGALL: A quelle page sommes-nous maintenant, monsieur Drew?

M. DREW: A la deuxième page du sommaire.

Je note à la page suivante une demande de 59 mortiers de 4.2 po.; cette commande est-elle suspendue?

Le TÉMOIN: Non, monsieur.

*M. Drew:*

D. L'astérisque indique alors quelque chose de différent?—R. Non, monsieur, les commandes remises à plus tard sont rapportées comme "suspendues"